

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 61 (1952)
Heft: 1

Artikel: L'épileptique et la voyage
Autor: Francken, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉPILEPTIQUE ET LA VOYANTE

Par le Dr W. Francken

Qui n'a pas connu dans mon pays la mère Duret? Nature curieuse autant que curieuse nature! Elle avait de l'instruction, ou prétendait en avoir. Elle avait lu tous les livres d'Urbain Olivier et se vantait volontiers d'avoir connu l'auteur à Givrins lorsqu'elle était enfant. Au nom de son instruction elle regardait d'assez haut ses voisins et les critiquait violemment, épitant de son poulailler leurs petites disputes. Cet observatoire avait ceci de bon qu'elle pouvait tout voir sans être vue, tout savoir sans le risque d'avoir à «témoigner».

Elle avait un fils dont elle eût voulu être fière, mais qui malheureusement était épileptique.

Peu de malaises sont aussi mal jugés que l'épilepsie. Au lieu d'accepter la chose simplement, en restreignant les crises par une médication appropriée (comme un diabétique atténue les effets de son mal par l'insuline) on veut la guérison totale, absolue, miraculeuse. Une mauvaise interprétation de certains récits bibliques a certainement contribué à entretenir la terreur de ce mal en y mêlant les démons qu'il faut chasser, sous-entendant une idée de culpabilité... De là à la notion de maladie-punition, il n'y a qu'un pas. La mère Duret l'avait franchi en rejetant la faute sur son mari, lequel se trouvait du reste bien incapable de pouvoir justifier ses aïeux. Il avait heureusement fini par trouver une explication qui paraissait sans réplique: si son fils avait des crises nerveuses, c'était «accidentel».

Personne n'a jamais su préciser la différence qu'il y a entre les maladies «accidentelles» et celles qui ne le sont pas.

N'empêche que cette heureuse trouvaille est la grande consolation de tous les orgueils de famille blessés.

Pour se renseigner sur l'hérédité de la famille Duret, le médecin, lui, recourut aux tuyaux des belles-sœurs. Car c'est étonnant ce que les belles-sœurs sont bien renseignées.

*

Ce fils épileptique, donc, était un gros gaillard trapu, fort et non dépourvu d'intelligence.

Malheureusement pour lui, il n'était pas non plus dépourvu de fortune, ce qui fut cause des traitements variés qu'il eut à subir. On commença par ceux de la quatrième page des journaux qui tous promettent beaucoup et tiennent peu. Seulement, comme il fallait du temps pour juger de leur effet, ils avaient tous le loisir d'exploiter largement la crédulité de la mère Duret. Le médecin de famille n'était pas oublié; on revenait à lui périodiquement, et sans rancune. Il représentait l'ordinaire. Or, la maladie étant jugée «accidentelle» donc extraordinaire, il fallait pour la guérir des traitements extraordinaires, prescrits par des gens extraordinaires. Ainsi, on s'en alla une fois à Genève, consulter une «voyante». Celle-ci décréta — moyennant finances—:

«Si votre fils est malade, c'est que quelqu'un lui a jeté un sort. Vous reconnaîtrez ce quelqu'un au fait qu'il boîte et qu'il marche avec une canne» (on frémît en pensant aux suspicions qui allaient s'attacher à tous les boiteux de la région...)

«Il y a d'ailleurs moyen de conjurer ce mauvais sort: Il vous faut enfermer dans un cercueil, avec le mort, une chemise sale du malade...»



Dessin d'Henry Meylan

Et voilà la famille Duret en quête d'un mort de bonne volonté qui consentît, pour l'éternité, à ce voisinage peu sympathique. Il paraît — chose incroyable — que cela se trouva, du côté de Genève, moyennant la forte somme aux héritiers. On y ajouta une belle couronne, avec, sur le ruban: «Regrets sincères».

Mais, ô déception! Sitôt après, voilà une nouvelle crise, plus forte que jamais.

On retourna à la voyante, pour réclamer. Elle expliqua d'un ton cauteleux: «Vous m'avez mal comprise... le mort devait être de votre

paroisse... de la paroisse du malade... et pas d'une autre...»

Or la paroisse était petite, les morts rares, et certainement aucun d'entr'eux n'eût consenti à échanger son âme sans démons contre la chemise sale du fils Duret.

On rentra donc bredouille.

La mère Duret me raconta l'histoire avec indignation et conclut:

«Docteur, ne pourriez-vous pas intervenir auprès de la voyante? Elle nous demande 98 fr. 50. C'est volé! Puisque ça n'a pas réussi... Vous êtes collègues: vous pourriez peut-être lui dire un mot, pour faire baisser son prix!»

— Ah, non! Le vin est tiré, il faut le boire. Vous avez pris conseil, il faut payer!»

La voyante n'aura jamais su que — pas autrement flatté — j'avais pris sa défense!

J'espérais un peu que d'avoir bu ce mauvais bouillon les aurait corrigés... Il n'en fut rien, hélas, et l'on continua de courir de mège à rebouleur. Ma patience finit par se lasser. Je me brouillai avec la mère Duret, lui disant tout que brave femme. A quoi elle répondit que je parlais comme sa belle-mère: «Et vous savez, docteur, ma belle-mère était méchante; elle était aussi méchante qu'un homme!»

Durant un an ou deux, je ne vis plus mon malade. Mais un soir, à nuit tombante, voilà un

appel téléphonique: «Je vous en supplie, docteur, venez vite! Mon garçon vient fou!»

En effet, il était en plein délire, maîtrisé à grand peine par deux hommes. Il hurlait à tue-tête: «Si j'étais une hirondelle, je ne serais pas pinson.» Ceci avec force vocalises, sur tous les tons, du trémolo de la chanteuse de café-concert aux sonorités graves d'un baryton. La mère Duret était scandalisée et lançait autour d'elle des regards courroucés.

Soudain m'apercevant, le malade cessa de hurler; saisissant ma main entre les deux siennes, il s'écria, tout attendri: «Ah, mon cher docteur! Ah, mon cher docteur», psalmodiant cela sur tous les tons aussi. Je réussis à le calmer et nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde.

Peu de temps après, on le trouva mort à l'écurie, la face dans le fumier où il s'était étouffé pendant une crise. Cette fois, pour le dernier sommeil, la chemise du fils Duret entra dans un cercueil de la paroisse...

Quant à la mère Duret, lorsqu'elle mourut emportée par une attaque, le mari me communiqua son intention de faire brûler le corps. «Pourquoi?» demandai-je, étonné de cette mesure assez rare dans nos campagnes. Il rétorqua: «Je me suis décidé pour la crémation, c'est quand même plus sûr...»

Onze ans d'activité de notre Secours aux enfants

Enfants confiés à la Croix-Rouge suisse et accueillis dans des familles ou des homes en Suisse (novembre 1940 à fin décembre 1951):

Pays d'origine	1940—1950	1951	TOTAL	dont prétriberculeux en préventoriuns
Allemagne	29 230	—	29 230	
do. (Réfugiés)	4 749	2 609	7 358	2 094
Autriche	32 525	—	32 525	
do. (Réfugiés)	561	992	1 553	883
Belgique	5 641	—	5 641	250
Espagne (Réfugiés en France)	72	—	72	—
France	43 521	90	43 611	1 716
do. (De Belfort, Mulhouse et Montbéliard, septembre 1944 à janvier 1945)	24 198	—	24 198	—
Grande-Bretagne	1 799	120	1 919	462
Grèce (* Venant de France)	21 *	36	57	36
Hollande	9 794	—	9 794	276
Hongrie	6 109	—	6 109	258
Italie	4 478	25	4 503	176
do. (Du Val d'Ossola, octobre 1944)	1 387	—	1 387	—
Luxembourg	475	—	475	30
Pologne (Venant de Pologne, de France et d'Italie)	837	—	837	404
Tchécoslovaquie (Et Tchèques habitant la France)	1 276	—	1 276	99
Yougoslavie	677	—	677	25
Divers: Libérés des camps de concentration	257	—	257	—
	167 607	3 872	171 479	6 709